

Séance
ordinaire
12 janvier
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DOUZIÈME (12^{ème})
JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samon, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Assistent à la séance trois (3) contribuables, ainsi que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Steve Corneau, directeur des Finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des Communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.01.02

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Transmission des Vœux du Nouvel An par le maire, monsieur Jean Bélanger.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2009 et des séances spéciales du jeudi 17 décembre 2009 à 19 heures, 20 heures et 20 heures 15.
5. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ✎ Comptes réguliers : 345 080,50 \$
 - ✎ Comptes pré-autorisés : 381 551,41 \$

ADMINISTRATION

6. Message de sympathie à l'occasion du décès de monsieur Denis Dubé.
7. Vœux de succès aux dirigeants de nouveaux établissements d'affaires à Mont-Joli.
8. Proclamation de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.
9. Délégation de compétence relativement à la desserte régionale d'un service Internet haute vitesse.
10. Demande de reconduction du programme AccèsLogis sur cinq (5) ans.
11. Autorisation de signature au greffier de la Ville pour divers dossiers en cours.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Demande d'accélération du processus de prolongation de l'autoroute 20 à la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet.
13. Adjudication d'un mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, dans le dossier de la vente de terrains du secteur touché par le règlement de zonage aérien.

FINANCES

14. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
15. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2010.
16. Autorisation de versement d'un don par la Ville de Mont-Joli.
17. Désignation de personnes autorisées relativement aux services électroniques de Revenu Québec.
18. Avis de motion d'un règlement regroupant l'ensemble de la tarification applicable par la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Ratification d'embauche et reconnaissance de permanence de l'équipe de nuit au service des Travaux publics.

20. Autorisation de formation relative au programme d'équité salariale.

LOISIRS ET CULTURE

21. Renouvellement des frais d'accréditation à la Société de Sauvetage pour 2010.

22. Autorisation d'une tarification spéciale à l'organisation du 37^{ème} Tournoi de hockey mineur de Rimouski.

TRAVAUX PUBLICS

23. Renouvellement de l'adhésion du service des Travaux publics à Réseau Environnement pour 2010.

24. Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand.

25. Autorisation de renouvellement à l'association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) pour 2010.

26. Autorisation de participation à une formation de l'AIMQ au directeur des Travaux publics.

27. Autorisation de participation à une formation de la COMAQ portant sur les indicateurs de gestion.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

28. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Ouellet pour le 1141, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.

29. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

30. Adoption du projet de règlement 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.

31. Avis de motion d'un règlement instituant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville de Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

32. Nomination de deux (2) adjoints au directeur général.

33. Période de questions.

34. Clôture et levée de l'assemblée.

10.01.03 TRANSMISSION DES VŒUX DU NOUVEL AN PAR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN BÉLANGER

Avant d'amorcer nos travaux, j'aimerais m'adresser à nos concitoyennes et concitoyens présents dans la salle ou par le truchement de la Télévision de La Mitis. Cette première séance de votre conseil municipal pour 2010 marque la fin de la période des Fêtes et le retour aux activités régulières. Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion afin d'offrir à chacune et à chacun de vous mes meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité.

Je tiens à vous assurer que mes collègues du conseil, tout comme l'ensemble du personnel de la Ville, se joignent à moi pour vous exprimer ces souhaits.

Au cours de cette année qui s'amorce, nous continuerons de travailler avec énergie au développement de Mont-Joli. Nos objectifs sont élevés parce que nous recherchons ce qu'il y a de mieux pour notre population. Nous croyons aux vertus du travail et nos efforts sont dirigés vers l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Encore une fois, bonne année à chacune et à chacun.

10.01.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2009 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009 À 19 HEURES, 20 HEURES ET 20 HEURES 15

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et des trois (3) séances spéciales tenues au cours du mois de décembre 2009;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2009 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 17 décembre 2009 à 19 heures en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 17 décembre 2009 à 20 heures en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 17 décembre 2009 à 20 heures 15 en sa forme et teneur.

10.01.05 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 345 080,50 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 381 551,41 \$.

ADMINISTRATION

10.01.06 MESSAGE DE SYMPATHIE À L'OCCASION DU DÉCÈS DE MONSIEUR DENIS DUBÉ

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à la famille de monsieur Denis Dubé, un employé de la Ville de Mont-Joli dont nous avons appris le décès le 23 décembre dernier.

Longuement confronté à la maladie, Denis a fait preuve d'un courage exemplaire. Celles et ceux qui l'ont côtoyé sont unanimes pour reconnaître la valeur de l'homme. Son implication bénévole auprès des jeunes demeurera sa plus belle réalisation. À cet égard, l'Association de hockey mineur de Mont-Joli a souligné son exceptionnelle contribution en lui remettant le prix GP. Faut-il rappeler que Denis a été président de l'association pendant cinq (5) ans avant d'en devenir le premier coordonnateur à temps complet. De plus, la Ville de Mont-Joli lui a décerné le Prix Jean-Marie-Carroll pour l'ensemble de son implication, tant au hockey qu'au baseball.

Personnage particulièrement généreux, Denis laisse le souvenir d'un homme simple, toujours prêt à rendre service et à s'investir au bénéfice des jeunes. Nous lui exprimons aujourd'hui notre reconnaissance en plus de réitérer à sa famille et à ses amis notre profonde sympathie.

10.01.07 VŒUX DE SUCCÈS AUX DIRIGEANTS DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS D'AFFAIRES À MONT-JOLI

L'année qui s'amorce nous fournit l'occasion de souligner l'ajout de nouvelles entreprises à la communauté d'affaires de Mont-Joli. Je tiens à féliciter les propriétaires et dirigeants de ces établissements pour le courage qu'ils affichent et pour la confiance qu'ils témoignent au potentiel de notre économie locale et régionale.

J'invite d'ailleurs la population à soutenir ces entreprises qui, j'en suis convaincu, sauront proposer des produits et des services de qualité à prix avantageux. Au nom de mes collègues du conseil, j'offre mes vœux de succès à monsieur Éric Demers, de *Cuisine Éco-Réno*, à monsieur Serge Deschênes, de *Surplus d'armée Mont-Joli*, à monsieur Bertrand Lavoie, de *Aménagements paysagiste Bertrand Lavoie inc.*, à monsieur Rémi Vaillancourt, du *Garage Vaillancourt* et à monsieur Steve Fortin, de *Autopro NAPA Carrosserie Plus enr.*

Cette décision de s'établir à Mont-Joli constitue une excellente nouvelle pour la collectivité et s'inscrit dans l'élan qui porte la Ville vers de nouveaux sommets.

10.01.08 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC

CONSIDÉRANT QUE la démonstration a été clairement faite que l'usage du tabac entraîne de nombreuses conséquences néfastes à la santé des fumeurs et de leur entourage;

CONSIDÉRANT QUE la lutte au tabagisme passe depuis quelques années par une approche positive mettant en valeur les bienfaits « d'écraser »;

CONSIDÉRANT QUE la prise d'une telle décision constitue un défi d'envergure dont la réussite bénéficie à tous;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de proclamer la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* du 17 au 23 janvier 2010.

10.01.09 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE RELATIVEMENT À LA DESSERTE RÉGIONALE D'UN SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résidences situées sur le territoire de la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-St-Laurent (CrÉ) n'ont pas accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire manifester concrètement sa solidarité envers ses voisines dans ce dossier comportant des enjeux majeurs sur notre développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-St-Laurent, à titre de mandataire des huit (8) Municipalités régionales de comté du Bas-St-Laurent, elles-mêmes agissant pour le compte des municipalités locales de leur territoire respectif, a publié en mai 2009 un appel d'offres public pour solliciter des propositions en vue d'augmenter la couverture Internet haute vitesse dans la grande région du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les projets sollicités devaient être admissibles au programme de subvention provincial « Collectivités rurales branchées »;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2009, Barrett Xplore Inc. a répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le 13 octobre 2009, la proposition de Barrett Xplore Inc. a été retenue par le comité de sélection chargé d'étudier les offres;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que les municipalités locales concernées du territoire de la MRC délèguent à celle-ci leurs pouvoirs d'accepter la proposition de Barrett Xplore Inc., de négocier la convention de fourniture de service Internet haute vitesse à intervenir et d'en assurer le respect pendant toute sa durée, laquelle serait d'un terme initial de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la MRC et les municipalités participantes de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins décrites précédemment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a transmis à la Ville de Mont-Joli un projet de convention de délégation de compétence conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU'un projet de convention de délégation de compétence a été présenté aux membres du conseil de la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli délègue à la MRC de La Mitis la compétence requise pour assurer la desserte du service Internet haute vitesse aux résidences du territoire mitissien qui en sont actuellement privées;
- **D'APPROUVER** aux fins précédemment décrites le projet de convention de délégation de compétence transmis par la MRC de La Mitis et soumis aux membres du conseil;
- **D'AUTORISER** le maire de Mont-Joli ainsi que le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention de délégation de compétence avec la MRC de La Mitis et les municipalités qui auront exprimé leur intérêt à cette délégation de compétence.

10.01.10

DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR CINQ (5) ANS

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers », engagement formulé le 18 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins cinq (5) ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins cinq (5) ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur cinq (5) ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

10.01.11

AUTORISATION DE SIGNATURE AU GREFFIER DE LA VILLE POUR DIVERS DOSSIERS EN COURS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Joël Harrisson, doit s'absenter pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la bonne marche des affaires courantes de la Ville exige de désigner, en plus du maire, un membre de l'équipe de direction afin de signer les documents nécessaires au suivi de certains dossiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le greffier, en plus du maire de Mont-Joli, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs aux dossiers suivants pour lesquels des résolutions ont déjà été adoptées par le conseil :

- La vente d'un terrain à monsieur Éric Bonenfant → 09.11.658
- La conclusion d'un protocole d'entente avec l'ATR-Gaspésie → 09.02.110, 09.08.509 et 09.11.675
- La cession d'une portion de l'avenue Pino à Norcast et l'obtention de servitudes → 08.10.704.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.01.12

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS DE PROLONGATION DE L'AUTOROUTE 20 À LA MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, MADAME JULIE BOULET

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact sur la sécurité du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique de tout l'Est du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, que soit conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

10.01.13

ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, DANS LE DOSSIER DE LA VENTE DE TERRAINS DU SECTEUR TOUCHÉ PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AÉRIEN

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, un mandat visant à réaliser la subdivision cadastrale des terrains que la Ville de Mont-Joli désire vendre dans le secteur nord-est, terrains touchés par l'application du règlement de zonage aérien.

FINANCES

10.01.14

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2010 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 665,50 \$, taxes incluses.

10.01.15

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des Finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à effectuer, sans autre autorisation, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2010 tel que le prévoit le règlement numéro 2001-1001.

10.01.16

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été soumises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demandes et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de son Téléradiothon du 24 janvier 2010.

10.01.17 DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES RELATIVEMENT AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit révoquer les deux (2) représentants autorisés pour l'accès aux services électroniques CLIC Revenu de Revenu Québec puisqu'elles ne sont plus à son emploi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux (2) nouvelles personnes qui agiront comme représentant autorisé et responsables des services électroniques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de désigner le directeur des Finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, comme représentant autorisé de la Ville auprès de Revenu Québec. De plus, monsieur Corneau et madame Isabelle Aspirot, trésorière adjointe, sont nommés responsables des services électroniques CLIC de Revenu Québec. Par conséquent, le conseil révoque la procuration de mesdames Diane Lebel et Sylvie Dufour.

10.01.18 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT REGROUPANT L'ENSEMBLE DE LA TARIFICATION APPLICABLE PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera déposé pour adoption un règlement regroupant l'ensemble de la tarification applicable par les différentes directions de la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.01.19 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET RECONNAISSANCE DE PERMANENCE DE L'ÉQUIPE DE NUIT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage ainsi qu'à un appel public de candidatures afin de combler des postes d'opérateurs classes 1 et 2, permanents saisonniers pour l'équipe de nuit du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des dossiers soumis de même que l'évaluation des candidats par le contremaître, monsieur Gilles Gaudreault, pour l'obtention desdits postes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche et de reconnaître la permanence des saisonniers, messieurs Ghislain Heppel et Gervais Smith au poste d'opérateur classe 1, et André Lévesque au poste d'opérateur classe 2.

10.01.20 AUTORISATION DE FORMATION RELATIVE AU PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offrira le 24 février 2010 à l'Hôtel de Ville de Rimouski une formation visant à ce que les municipalités se conforment aux nouvelles dispositions de la loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Joli de souscrire à cette obligation légale;

CONSIDÉRANT la pertinence de déléguer à cette formation le directeur des ressources humaines de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Léo Caron, directeur des ressources humaines, à participer à la formation relative à l'équité salariale qui sera offerte le 24 février 2010 à Rimouski par l'UMQ. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 175 \$, incluant le repas du midi, de même que le remboursement des frais de déplacement.

LOISIRS ET CULTURE

10.01.21 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ACCRÉDITATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2010

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour les programmes aquatiques au montant de 130,94 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

10.01.22 AUTORISATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE À L'ORGANISATION DU 37^{ÈME} TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du 37^{ème} Tournoi de hockey mineur de Rimouski tiendra son événement annuel du 3 au 7 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fournit des heures de glace à cette organisation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli préconise cette forme de collaboration entre les institutions dans un esprit de solidarité régionale et dans l'intérêt de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de Mont-Joli qui participeront à ce tournoi auront la chance d'évoluer devant leurs supporteurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder une tarification spéciale à l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Rimouski pour 2010 soit 42 \$ l'heure en plus du taux horaire de 25 \$ en cas de modification de l'horaire des employés du Stade. Ce tarif ne vise qu'à défrayer les heures de glace alors que le personnel surnuméraire (vendeurs, percepteurs, officiels, etc.) est à la charge de l'organisation du Tournoi.

TRAVAUX PUBLICS

10.01.23 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À RÉSEAU ENVIRONNEMENT POUR 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du service des Travaux publics à Réseau Environnement pour l'année 2010 au montant de 539,54 \$ incluant les taxes.

**10.01.24 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA
RUE ST-JEAN-BAPTISTE ET DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND**

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils inc. a présenté le décompte progressif # 3 en date du 27 octobre 2009 au montant de 53 007,24 \$ incluant les taxes pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation de la firme Roche Itée, Groupe-Conseil;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 5% doit être appliquée à ce décompte conformément aux dispositions du devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 53 007,24 \$ incluant les taxes à la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand.

**10.01.25 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT À L'ASSOCIATION DES
INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ) POUR 2010**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) pour l'année 2010 au montant de 225,75 \$, incluant les taxes.

**10.01.26 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE L'AIMQ
AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE l'AIMQ offre le 26 janvier 2010 à Rimouski une formation sous le thème « Le rendement des ouvrages municipaux passe par la qualité! »;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., de prendre part à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., à participer à la formation dispensée à Rimouski le 26 janvier 2010 par l'AIMQ au coût de 84,66 \$, taxes incluses. Le conseil accepte également le remboursement des frais habituels de déplacement et de restauration.

**10.01.27 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE LA
COMAQ PORTANT SUR LES INDICATEURS DE GESTION**

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ propose le 28 janvier 2010 à Saint-Hyacinthe une formation concernant les indicateurs de gestion et leur utilité dans la prise de décision dans le cadre des opérations quotidiennes;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., de prendre part à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., à participer à la formation sur les indicateurs de gestion offerte par la COMAQ le 28 janvier 2010 à Saint-Hyacinthe et d'assumer les frais d'inscription de 163,67 \$, incluant les taxes de même que ceux de transport, d'hébergement et de restauration.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01.28 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DENIS OUELLET POUR LE 1141, BOULEVARD JACQUES-CARTIER À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Ouellet a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1141, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de leur rencontre du lundi 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 23 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande signifie que la Ville acceptera que la marge arrière de l'édifice après les rénovations soit de 4,5 mètres au lieu de six (6) mètres comme le prévoit le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Ouellet pour sa propriété du 1141, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.

10.01.29 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé au conseil un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

10.01.30 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA AFIN D'Y INTÉGRER DES CRITÈRES RELATIFS AUX BÂTIMENTS DE LA BASE DE DONNÉES PATRIMONIALES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire associer le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter des critères relatifs aux bâtiments compris dans la Base de données patrimoniales afin que les travaux éventuels sur ces bâtiments s'inspirent des recommandations qui y sont émises;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement numéro 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.

10.01.31

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES AU CENTRE-VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera déposé pour adoption un règlement instituant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville de Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

10.01.32

NOMINATION DE DEUX (2) ADJOINTS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* obligent le conseil à nommer un directeur général et prévoient, au second alinéa, la nomination d'un directeur général adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE ladite *Loi* autorise le conseil, toujours à l'article 112, 4^{ième} alinéa, à nommer des directeurs généraux adjoints par la désignation de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directeur général adjoint selon leurs compétences respectives ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en place une formule assurant l'évolution normale des dossiers et projets en cours lors de l'absence du directeur général ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de nommer au poste de directeur général adjoint, messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier. La répartition des responsabilités entre ces deux (2) cadres correspondra à leurs champs d'intervention actuels. Ainsi, monsieur Caron interviendra dans les dossiers reliés aux projets de développement de la Ville alors que monsieur Sénéchal assumera le volet clérical desdits dossiers notamment en ce qui concerne le greffe, les communications et les relations avec le citoyen.

Conformément à l'article 8.05 de la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*, « l'employé cadre qui occupe temporairement un poste en sus de celui qu'il occupe déjà, ou l'employé cadre qui occupe temporairement un poste comportant plus de responsabilités, voit son salaire majoré de dix pour cent (10%) durant toute cette période ». En l'occurrence, messieurs Caron et Sénéchal recevront chacun 5% d'augmentation salariale pour la durée de l'absence du directeur général, c'est-à-dire jusqu'à son retour au travail à temps complet.

10.01.33 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

10.01.34 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h03, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

